

Brazzaville, le 19 août 1961.

5561 / 1804/50.

- Envoi de copie pour information à :
- Monsieur le Ministre (MEX)
  - de Manda à 1804 -
  - de l'Orandi à 1804 -

OBJET :

Centres administratifs indigènes.

- Envoi de copie pour information et direction à Messieurs les Conseillers des 1804 :
- de Manda à 1804 -
  - de l'Orandi à 1804 -
  - Secrétaire Fleu Bessoual (or. 1804/50.)

1804/Ai 29/04  
20/10/51



AT

Monsieur l'Administrateur de Territoire, (1804)

Le temps est venu de mettre sur pied, d'une façon définitive, dans chaque territoire, le plan d'ensemble des centres administratifs indigènes.

En conséquence, je vous serais gré de bien vouloir me faire parvenir, dès que possible, et au plus tard pour le 1er janvier 1962 les renseignements demandés en tableau en annexe, en tenant compte des principes qui président à l'érection des centres administratifs.

L'idée étant de grouper autour du chef, qui est la tête (caput) de la chefferie, il faut toutefois distinguer entre la résidence officielle du chef et sa résidence privée. Dans certains cas, les deux ne pourront se confondre, et il sera nécessaire de prévoir, pour le chef, une habitation officielle construite aux frais de la chefferie, et demeurant la propriété de celle-ci, quel que soit le chef en fonctions.

Il en découle que le premier point à réaliser est de fixer définitivement, d'accord avec le conseil de chefferie d'abord et le conseil du pays ensuite, l'endroit qui deviendra le chef-lieu de la chefferie, en choisissant cet emplacement en vue d'assurer, à la fois, le maintien d'efficacité

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de " "

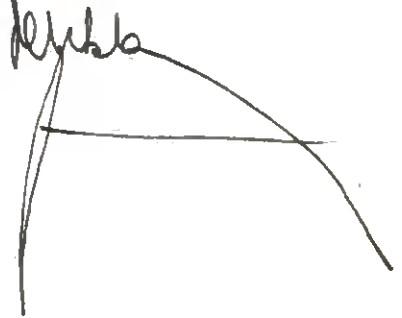
KIBUNGO  
=====

aux divers services composant le centre et la plus grande facilité aux habitants.

Le choix tiendra compte, outre les règles générales contenues dans le Plan Décennal, des données particulières reprises au questionnaire ci-joint, dont quelques-unes seront reportées aussi sur le plan de situation.

Pour vous faciliter la besogne, j'annexe en quatre exemplaires, un questionnaire et le plan schématique. Un des exemplaires de chacun de ces documents sera votre minute les trois autres seront envoyés à Mr. le Résident qui, après y avoir apposé ses avis et éventuellement ses corrections, voudra bien m'en envoyer un exemplaire tandis qu'il vous en renverra également un. L'exemplaire restant sera versé aux archives de la Résidence.

Le Commissaire Provincial  
Remplaçant le Vice-Gouverneur Général du  
Congo Belge  
Gouverneur du Ruanda-Urundi  
M. DE RYCK.



CENTRES ADMINISTRATIFS INDIGENES

RESIDENCE : RUANDA

TERRITOIRE:KIBUNGU

CHEFFERIE :BUGANZA-NORD(Gakenke)

QUESTIONNAIRE

1°- Terrain

- a) sablonneux - argileux - sablo-argileux-rocheux. - (1)
- b) superficie disponible pour y ériger des bâtiments, en m2:11 Ha 9 a.
- i-cette superficie est d'un seul tenant; (1)
- ii-cette superficie n'est pas d'un seul tenant (1)
- dans ces conditions, elle comporte deux ou.....espaces  
disponibles d'une superficie respective de.....m2 - A -  
de.....m2 - B -  
de.....m2 - C -  
de.....m2 - D -  
etc...

2° - Matériaux disponibles:

a) endroit :

- i - sur place :pierres-sable-argile-bois-tuiles (1)
- ii - à proximité : (1)
- Pierres,distance: 5 Kms  
sable,distance : 6 Kms  
argile,distance : 6 Kms  
bois,distance : -  
tuiles,distance : 6 Kms

(1) souligner ce qui convient.

b) quantité : suffisante pour les besoins des constructions.

c) transport :

i - peut-on les transporter par moyen mécanique : (1)

oui; moyennant établissement d'une piste de 500 m. pour le transport des briques et tuiles.

### 3° - Bâtiments.

a) existants -

i - nombre : 13

ii - en donner, en annexe, la liste, avec les caractéristiques par bâtiment. - Voir annexe 2.

iii - joindre photo des bâtiments avec référence par chiffres ou lettres au plan de situation - Voir annexe 3.

b) à construire -

i - nombre : 21

ii - en donner les caractéristiques, par bâtiments, dans une annexe, notamment : donner les exigences fonctionnelles du bâtiment : et superficie nécessaire (approximativement par local ou groupe de locaux). - Voir annexe 2.

- importance du personnel employé en permanence - 10

- nature, importance et fréquence des visites. Mensuelles pour personnel Européen; idem pour personnel indigène.

### 4° - Climat :

a) Soleil -

i - y a-t-il beaucoup, - peu - moyennement de journées ensoleillées (1)

ii - à quelle heure et dans quelle direction le soleil devient-il incommodant : 3 heures.

b) quels sont les vents dominants : (1)

N - NE - E - SE - S - SO - O - NO

c) pluies -

i - d'où viennent les pluies les plus fréquentes : (1)

N - NE - E - SE - S - SO - O - NO

ii - D'où viennent des pluies moins fréquentes, mais les plus abondantes et les plus violentes (1)

N - NE - E - SE - S - SO - O - NO

iii - Contre lesquelles de ces pluies est-il préférable de se protéger :

: i : : ii : - (1)

---

(1) souligner ce qui convient.

5° - Voirie

a) existe (1)

i - longueur totale : 1.230 m.

ii - caractéristiques : routes de terres à revêtement de latérite.

b) n'existe pas (1)

i - est-il possible d'en créer une : oui (1)

ii - quelle longueur totale devrait-elle comporter : 50 m.

iii - quel en serait approximativement le coût : 500 Frs.

6° - Environnement.

a) Décrivez sommairement la végétation, le site, la déclivité, etc., de manière à donner une idée de l'aspect général de l'endroit choisi.

L'embryon du centre administratif de Gakenke est établi sur un plateau de pente très douce. Il est établi le long d'une route ~~qui~~ au bord de laquelle sont érigés les bâtiments existants. La route principale et les routes secondaires sont bordées de 3 rangées d'arbres ornementaux (Pour le reste, voir photos).

b) joindre des photos

7° - Situation Sanitaire :

i - Existante

- salubrité : bonne

- eau : en saison des pluies: source située dans un marais à une distance de 4 Kms .

en saison sèche:

- approvisionnement au lac Muhasi.

- éclairage : néant.

- chauffage : boisements insuffisants aux environs du centre.

ii - Souhaitée -

- salubrité -

- eau : une étude devrait être faite pour trouver la possibilité de ravitailler le centre par :

1) puits

2) pompage ou

3) par race (source sur colline à 6 Kms).

- éclairage : groupe électrogène alimentant le centre.

- chauffage : création de boisements à proximité.

Voir annexe 1.

CONSEIL DE CHEFFERIE

Signature ou empreintes digitales du Chef et des membres du Conseil de Chefferie - Eventuellement, joindre leurs remarques.

(sé)

(sé)

(sé)

(sé)

(sé)

(sé)

Fait à Kibungu, le 31 Janvier 1952.-  
L'Administrateur de Territoire,

= J.KIRSCH =

CONSEIL DU PAYS

Signature ou empreintes digitales des membres du Conseil du Pays  
Joindre éventuellement leurs remarques.

A....., le.....

Visa du Mwami pour accord

Approuvé à....., le.....

Le Résident,